



DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Articles L.111.1 et suivants du code de la consommation

CARACTERISTIQUE DU SERVICE

Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère assure la production et l'exploitation du réseau et des ouvrages d'eau potable. Il fonctionne en régie pour l'ensemble de ses communes sauf pour la commune d'Uzerche gérée en affermage (contrat avec SUEZ).

PRIX DU SERVICE

La facture d'eau comprend une part fixe liée à l'abonnement, une part variable proportionnelle à la consommation et des redevances de l'Agence de l'Eau (lutte contre la pollution, modernisation des réseaux et préservation des ressources en eau).

Les tarifs sont fixés par délibération du Comité Syndical et communiqués lors de la souscription du contrat. Ils peuvent être modifiés de façon unilatérale par délibération.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau et leurs contre-valeurs par délibération du Comité Syndical.

- Frais d'accès au service : 46.00€ HT soit, 55.20€ TTC (TVA 20%)
- Abonnement : 120.00€ HT soit, 126.60€ TTC (TVA 5,5%)
- Consommation (prix au m3) : 2.60€ HT soit, 2.74€ TTC (TVA 5,5%)
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (prix au m3) : 0.10€ HT soit, 0.11€ TTC (TVA 5,5%)
- Redevance sur la consommation d'eau potable (prix au m3) : 0.32€ HT soit, 0.34€ TTC (TVA 5,5%)
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (prix au m3) : 0.10€ HT soit, 0.11€ TTC (TVA 5,5%)

DEMANDE DE PRESTATION OU TRAVAUX PONCTUELS

Les prix des travaux sont établis sur devis chiffré et détaillé et sont soumis pour accord avant tout commencement d'exécution.

CYCLE DE FACTURATION HORS MENSUALISATION

Il est adressé deux factures par an. La première est une facture d'acompte établie sur la base de la moitié de votre consommation de l'année précédente et 25% de l'abonnement annuel. La seconde est établie à partir de votre consommation réelle mesurée par le relevé de votre compteur déduction faite de l'acompte de la première facture et 75% de l'abonnement annuel.

En l'absence de relevé, votre consommation est estimée sur la base de la consommation de l'année précédente. Votre consommation sera alors régularisée, à l'occasion du relevé suivant.

En cas de changement d'abonné au cours d'une année, l'abonnement est facturé au prorata temporis. En cas d'arrêt du compteur, le volume facturé sera basé sur la moyenne des trois dernières années ou bien, s'il n'y a pas de référence, sur la base de 120 m3 par an.

MENSUALISATION DE VOTRE FACTURE D'EAU

La mensualisation est établie sur dix mois ce qui implique un prélèvement mensuel identique sur votre compte bancaire du 15 janvier au 15 octobre de l'année en cours sur la base d'un échéancier puis, une facture de solde de mensualisation vous est adressée au cours du 11^{ème} mois calculée à partir de votre consommation réelle.

La 1^{ère} année, le montant de votre mensualité est estimé sur la base de vos habitudes de consommation ainsi que les composantes de votre foyer (nombre d'occupants, appareils ménagers, ...).

La 2^{nde} année, le montant de votre mensualité est ajusté à hauteur de 80% de votre consommation relevée sur votre compteur d'eau l'année précédente.

SERVICE DE MEDIATION

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, après avoir épousé toutes les voies de recours internes du service de l'eau, tout usager du service peut saisir par écrit le Médiateur de l'Eau à l'adresse suivante :

Médiation de l'eau _ BP 40463 _ 75366 PARIS Cedex 08 (charte consultable sous www.mediation-eau.fr)

RESILIATION DU CONTRAT

En cas de résiliation d'abonnement, une facture de fin de contrat sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé. En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir auprès du service de l'eau (acte de vente, état des lieux de sortie ...).

En l'absence de démarche de résiliation de votre part, l'abonnement et les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

INFORMATIONS GENERALES - IDENTITE

Raison Sociale : Syndicat Puy Des Fourches-Vézère Téléphone : 05 55 27 89 77 Mail : eau@spdfv.fr

Adresse : ZA de la Geneste, 3 Rue Charles Pathé 19460 Naves

Siret de l'établissement : 200 076 800 00040 Code NAF : 3600Z (cappage, traitement et distribution d'eau)

N° de TVA intracommunautaire : FR38200076800

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des données sont les agents techniques et administratifs du Syndicat Puy Des Fourches-Vézère dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant, les agents administratifs de Tulle Agglo ainsi que les agents du Trésor Public. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction du Syndicat Puy Des Fourches-Vézère. L'usager peut par ailleurs faire toute réclamation auprès de la CNIL.